

[Aller au menu](#) [#banner-nav]

[Aller au contenu](#) [#content-wrap]

[Aller à la recherche](#) [#search]



UP&PRO Université de Poitiers

[#]

Votre statut pendant la reprise d'études

[le fichier](#) [PDF - 380 Ko] [

http://upro.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/fiche-reseignt-mai-2016_1462804126722-pdf?INLINE=FALSE] Si votre statut relève d'un dispositif de formation professionnelle, vous pouvez bénéficier du statut de **stagiaire de la formation professionnelle continue**. Votre inscription au niveau de la scolarité sera celle d'une personne en Reprise d'Etudes (RE) ou en Formation Continue (FC) et non celle d'un étudiant en formation initiale.

LE RÉGIME DE SÉCURITÉ SOCIALE

Si vous suivez un stage de formation professionnelle, et que vous relevez déjà d'un régime de protection sociale avant la formation, vous restez affilié à ce régime pendant la durée de la formation (**aucune nouvelle affiliation n'est donc nécessaire lors de l'inscription**).

Document à votre disposition

[Fiche de renseignements](#) [DOCX - 770 Ko] [

http://upro.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/fiche-de-renseignements_1424438330094-docx?INLINE=FALSE] (à compléter)

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - webmaster@univ-poitiers.fr